

Resp. client:
N° commande:
N° client commettant: **32879**
Nom commettant: **ANTARGAZ BELGIUM**
Pers. cont.:
Tel.: -
Fax: -
GSM: -
E-mail:



ProKo.: PB19 Type: 7OG
N° rapport :
N° rapp. Prov.: **V6300879**
Date: 17/07/2024

Propriétaire/locataire:

RUE DE LA SAPINIERE 3
5340 GESVES

Département: REC

Tel:
GSM: +:
E-mail:

RAPPORT PROVISOIRE DE L'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES

(exécuté suivant procédure interne QPRO/REC/001, §7.3)

Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE H66078

N° Client 1 421242000

N° réservoir: H66078

Propr./locat.: Propriété client

Utilisateur:

Lieu du contrôle:

RUE DE LA SAPINIERE 3 GESVES 5340

Date du contrôle: 17/07/2024

Périodicité: 60 mois

Suivant contrôle avant: 17/07/2029

Contrôleur: CEREGHETTI CHRISTOPHE

DONNEES GENERALES DU DEPOT, RESERVOIR ET SES ACCESSOIRES

RESERVOIR (contenu : 10 %)	Constructeur WALTER TOSTO	R_Numéro 466078	Capacité 3000 L.	E / CE - Date 22/06/2011
	N° Certificat CE0474	Date	Par / CE-n° CE0474	RI-date
SOUPAPE DE SURETE :	Nombre 1	Marque/type OMECA EU 25 4/4 CYLOui 17,65bar	CPS	Date - validité 2020.04 - 10 ans
ATTESTATION TUYAUT : - Tuyauteries extérieur: - Tuyauteries intérieur: - Vérificateur:	Délivrée par EUROGAS X	C. Postal 3945	Commune HAM	Date 26/09/2013
AUTORISATION :	Classe 3	Date 27/12/2023	Durée/validité 10 ANS / 27/12/2033	Capacité autorisée 3000 L.
				Capacité totale 3000 L.
<u>EPREUVES / MESURES</u>				
TEST ETANCHEITE : - Tuyauteries extérieur: - Tuyauteries intérieur:	Effectué par OCB OCB	Date 17/07/2024-17/07/2029 17/07/2024-17/07/2029	N° rapport 6240460 6240460	Resultat en ordre en ordre
RACCORD. COMPTEUR: (du reservoir jusqu'au robinet du compteur)	Marque - - - - -	Numéro	Index	Etanchéité - - - -
PROTECTION CATHODIQUE:	☒ réservoir souterrain	☐ présent	U₁ = mV U₂ = mV I = A R = Ω	

NOTES

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS : REMARQUE (X □) / INFRACTION (X X)

CONCLUSION

- ☒ Le dépôt (réservoir + tuyauteries) répond aux prescriptions réglementaires.
- ☐ Le réservoir répond aux prescriptions réglementaires.
- ☒ Prochain examen avant la date mentionnée ci-dessus.
- ☐ Il y a lieu quand même de remédier dans le plus bref délai aux éventuelles remarques mentionnées.

- ☐ Les tuyauteries de gaz doivent être contrôlées, avant de conclure à propos du dépôt.
Prière de prendre contact avec OCB.
- ☐ Pour le réservoir, le rapport de conformité peut éventuellement être délivré après examen des documents demandés.
A cette fin, prière de fournir ces documents à votre fournisseur gaz.
- ☐ Le dépôt ne répond pas aux prescriptions réglementaires.
Un nouveau contrôle est nécessaire, après avoir remédié aux remarques formulées.
A cet effet :
 - ne que des tuyauteries de gaz sont refusés, contacter OCB pour le contrôle des tuyauteries.
 - En tout autre cas, contacter votre fournisseur gaz, qui mandatera OCB pour un nouveau contrôle de votre dépôt.

Pour le Directeur Technique,



Le contrôleur